Image not found or type unknown

Abandon de poste en accident de travail

Par **christine5**, le **01/01/2012** à **22:54**

bonjour,
Mon employeur m'a envoyee une lettre A/R pour abandon de poste.
Je suis en accident de travail.
en CDD depuis 4 ans et les termes de mon contrat n'indique pas de fin seulement que mon contrat s'arrete le surlendemain de la reprise de la personne que je remplasse.
Mon employeur me dit qu'il n'a pas reçu mes arret de travail depuis le 20 octobre 2011.
Je n'ai pas eu de convocation ni de lettre m'informant de ce probleme.
Mon arret c'est terminé .j'ai rendez-vous a la medecine du travail.
honnetement j'ai trop de pression même en arrêt et j'ai le trac de reprendre.
S'il vous plaît auriez vous une solution?
PS pour information il m'a supprimé mon salaire du mois de decembre.

Par **P.M.**, le **02/01/2012** à **00:30**

Bonjour,
C'est quand même étonnant que l'employeur ne s'inquiète que maintenant de vos arrêts-maladie et il faudrait savoir si vous l'en aviez prévenu dès l'origine et s'il a fait la déclaration d'accident du travail ainsi que par ailleurs comment vous avez fait pour percevoir les indemnités journalières de la Sécurité Sociale...
Il faudrait savoir aussi par qui vous avez été convoqué à la visite de reprise...
Pour le CDD, il faudrait savoir s'il est à terme imprécis jusqu'au retour de la personne absente avec une période minimale et la raison actuelle de l'absence...

Par **christine5**, le **02/01/2012** à **14:40**

bonjour,
Merci de votre ecoute.
En effet ma DH et mon CS ont ete mis au courant le jour même.
Ceux sont eux qui m'ont dit que c'etait un accident de travail.
J'ai reçu un courrier de la securité sociale en m'informant qu'ils n'avaient pas fait la déclaration.
J'ai pris contacte avec eux qui m'on affirmer l'avoir fait et qu'ils allaient en faire un second.
Pour la visite médicale suite a la reception de la lettre de ma DRH j'ai pris contacte moi même à la médecine du travail.

Celle-ci a constate mon innaptitude à la reprise .
Plus une depression suite à l'harcelement de mon employeur.
Ce matin elle vient d'envoyer un courrier à mon medecin traitant lui demandant une prolongation et un duplicata de mes arrêts et de prendre un rendez-vous avec un spy.
Merci pour votre aide.
La raison de l'arrêt de travail de la personne que je remplace est un accident de travail depuis 5 ans environ.
C'est notre employeur qui perçoit les indemites de la secu.

Par **P.M.**, le **02/01/2012** à **14:51**

Bonjour,
Donc, en étant au courant de l'accident du travail et de la probabilité de l'arrêt, l'employeur serait à mon avis mal fondé d'invoquer un abandon de poste en prétendant ne pas avoir reçu les arrêts même si vous ne répondez pas pour savoir si des attestations de salaires ont été délivrées afin que l'employeur perçoive les indemnités journalières par subrogation, ce qui serait d'ailleurs une reconnaissance qu'il vous devait un complément de salaire par rapport à des arrêts de travail...
Je vous conseillerais de ne correspondre avec l'employeur sur ce dossier que par écrit et de préférence par lettres recommandées avec AR...

Par **LALA2012**, le **12/01/2012** à **13:02**

bonjour

je peux vous aider si vous voulez car je vis un peu la même chose et je viens juste de regeler le problème
mais je suis passée par un avocat je pourrai vous expliquez la procédure après il faut trouver un avocat
envoyez moi votre adresse mai

Par **P.M.**, le **12/01/2012** à **14:37**

Bonjour,
C'est bien dommage que vous ne vouliez pas faire profiter publiquement les lecteurs de ce forum de votre expérience qui ne doit pas être si secrète que cela sachant qu'un avocat ne devrait pas être obligatoire...

Par **LALA2012**, le **12/01/2012** à **14:45**

Rebonjour

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés

pas de souci , mais comme c'est une longue histoire et que je suis un peu occupée je me disais je lui écrirai plu tard
sinon pour l'avocat il faut avoir comme un représentant légal sauf qu'il faut bien connaitre la procédure pour que ça ne prend pas des années , je reviendrai des que je termine ce que je suis entrain de faire ,les avocats savent bien traîner les choses il faut bien connaitre ses droits avant tout
a+

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés